

DEPARTEMENT DE L'OISEARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE CANTON DE THOUROTTE

MAIRIE DE PIMPREZ

Rue de l'Eglise 60170

NOTE AUX PARENTS

Ceci est le dossier qui permet d'inscrire votre enfant aux activités du Périscolaire et de la Restauration scolaire pour l'année scolaire 2023/2024.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les enfants dont l'apprentissage de la propreté n'est pas acquis, ne pourront être acceptés au périscolaire et/ou à la restauration scolaire.

Il vous est demandé de :

- Remplir et signer les pages correspondantes aux fiches de renseignements familiaux et sanitaires de l'enfant,
- En cas de séparation des parents, fournir le jugement concernant l'autorité parentale (obligatoire),

Lire et signer les règlements du Périscolaire et de la Restauration scolaire (un exemplaire sera remis aux parents après signature),

✓ Fournir les pièces complémentaires (liste en dernière page du dossier).

Le dossier d'inscription doit être soigneusement complété, signé et retourné au Directeur du périscolaire et de la restauration scolaire <u>avant le 16 juin 2023</u>.

Tout dossier incomplet ou hors délais ne pourra être pris en compte. Aucun dossier ne sera accepté si le compte comporte des factures impayées.

Les fiches de renseignements comportent des informations utiles au bien-être et à la sécurité de votre enfant ainsi qu'à la gestion de l'accueil.

Toute modification devra faire l'objet d'un signalement auprès du Directeur du Périscolaire et de la restauration scolaire.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le Directeur au 03.44.75.61.49.

La Mairie,